https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/rapport-lasbordes-relatif-a-la-telemedecine-et-la-telesante-la-telesante-un-nouvel-atout-au-service-de-notre-bien-etre-remis-a-la-ministre-de-la-sante-et-des-sports-telemedecine/
Rapport Lasbordes relatif à la télémédecine et la télésanté : « La télésanté : un nouvel atout au service de notre bien-être » remis à la Ministre de la Santé et des Sports (Télémédecine – Télésanté)
15/10/2009
Dans ce rapport intitulé « La télésanté : un nouvel atout au service de notre bien-être », M. Pierre Lasbordes, député de l’Essonne, propose, pour un déploiement immédiat, quinze recommandations permettant de faciliter l’accès aux soins, d’assurer une meilleure qualité de soins, de garantir le maintien à domicile aussi long que possible et de fournir un confort plus grand dans la prise en charge. Ce document envisage donc de concrétiser l’engagement pour la télésanté par un déploiement pluriannuel régional de projets pilotes, de réduire la fracture territoriale sur le plan sanitaire et médico-social, de mettre en place des services de télésanté pour favoriser le maintien à domicile et accompagner les soins d’hospitalisation, offrir un meilleur usage de la permanence des soins notamment l’accès aux urgences et mobiliser la télésanté au service des handicapés et des personnes âgées dépendantes. Ce rapport propose également d’ouvrir les établissements pénitentiaires à la télésanté, de sécuriser et de responsabiliser les acteurs par la mise en place d’un nouveau cadre juridique, de concevoir un cadre de rémunération équitable et de tarification maîtrisée, labelliser les services et les produits et accréditer les établissements, de former tous les professionnels de santé, les professionnels médico-sociaux et les aidants, d’ouvrir un portail institutionnel « grand public » d’information sanitaire et médico-sociale, mettre en œuvre une politique industrielle incitative et innovante. Il est également recommandé de contribuer à une amélioration de l’observance thérapeutique pour une prise en charge globale de la maladie, sélectionner les investissements productifs et lancer un plan de communication national pour informer et générer l’intérêt et la confiance. Par ailleurs, dans les annexes de ce rapport, on y trouve des fiches relatives aux retours d’expériences de la télésanté en France et notamment à l’AP-HP.